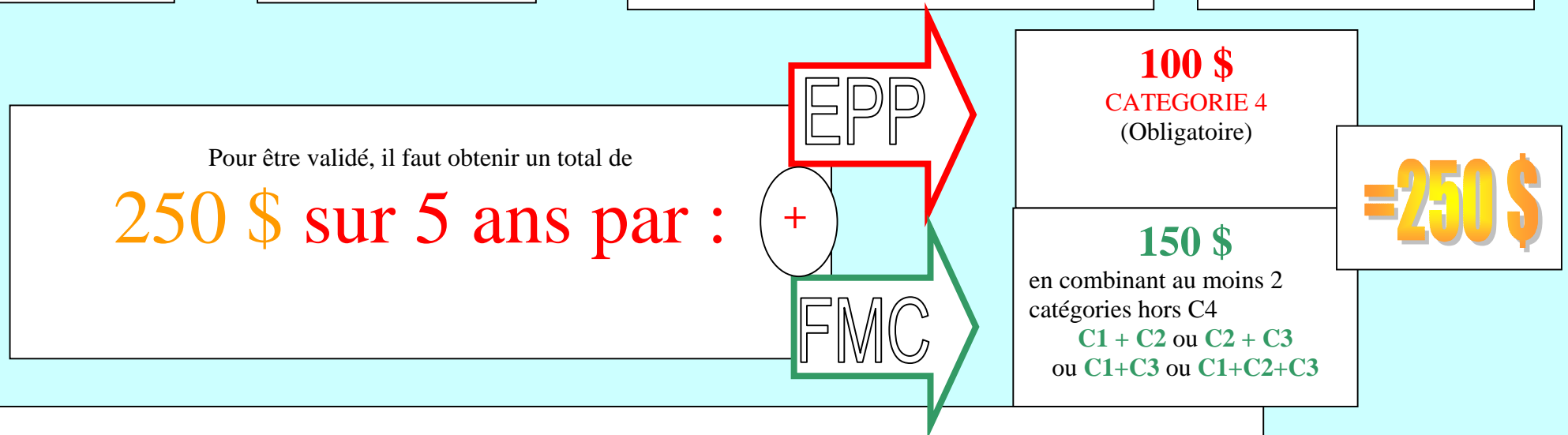


Pour valider votre FMC OBLIGATOIRE (décret paru au JO le 9 août 2006)

Réalisez des crédits (\$) tous les ans

CATEGORIE 1	CATEGORIE 2	CATEGORIE 3	CATEGORIE 4
Séances de FMC Agréées par un organisme habilité	Formations Individuelles <ul style="list-style-type: none">- Internet- Abonnements- Livres	Situations professionnelles formatrices	E.P.P. <i>(EPP de l'HAS ou d'un Organisme Habilité Has : G.P.U ou G.E.P. de l'UNAFORMEC ou Groupes de Pairs...)</i>
1 Jour → 8 \$ ½ Jour → 4 \$ 1 Soirée → 4 \$	2 ou 4 \$/ an Max 10 ou 40 sur 5 ans (selon agrément)	Gr 1 : Staffs protocolisés Gr 2 : Missions Intérêt Général Gr 3 : Activités de formateurs Gr 4 : Recherche, Publications Au prorata temporis avec un Max de 100 \$ sur 5 ans	100 \$



NB : les crédits acquis dans les catégories 1 à 3 peuvent être bonifiés de **20%** si inscrits dans le cadre des priorités arrêtées par le ministère